



HAL
open science

De la démocratie sociale à la social-démocratie. Une gageure pour le pouvoir socialiste ?

Guy Groux

► **To cite this version:**

Guy Groux. De la démocratie sociale à la social-démocratie. Une gageure pour le pouvoir socialiste ?. 2014. halshs-01063280

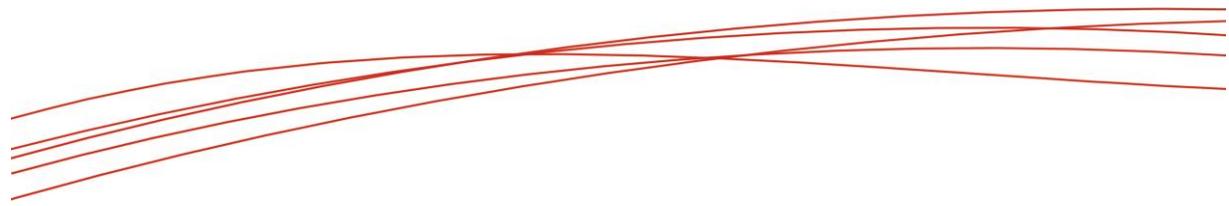
HAL Id: halshs-01063280

<https://shs.hal.science/halshs-01063280>

Preprint submitted on 11 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Sciences Po Grenoble
working paper n.24

**De la démocratie sociale à la social-démocratie
Une gageure pour le pouvoir socialiste ?**

Guy Groux, Cevipof (Sciences Po Paris)

Juillet 2014

Partners //



Introduction

Dès la campagne présidentielle, François Hollande avait montré un réel volontarisme et donné des signes forts à propos de la question sociale, notamment lorsqu'il a envisagé de procéder à une constitutionnalisation du dialogue social, c'est-à-dire d'en faire un droit constitutionnel. De la même manière, dès le début de son quinquennat, le dialogue social allait constituer l'une des missions affichée et essentielle qui, aux côtés de l'emploi ou de la formation professionnelle, allait être désormais assumée par le ministère du Travail. Il s'agissait là d'une initiative jusqu'alors inédite.

Mais dans les faits, quel est en réalité l'apport particulier du pouvoir actuel ? Pour répondre à cette question, il faut aborder trois volets :

a) D'une part, la spécificité de l'expérience actuelle face aux expériences socialistes antérieures et notamment celles de 1981 ou du gouvernement Jospin.

b) D'autre part, les contenus concrets et la portée des réformes mises en œuvre aujourd'hui, par le gouvernement.

c) Enfin, les limites d'un certain exercice d'une politique qui s'affirme sociale-démocrate, ces limites se définissant notamment dans le cadre des rapports entre « politique » et « syndicats ».

A priori, l'ambition affichée par le pouvoir actuel vise à réformer en profondeur le marché du travail et les rapports entre la négociation collective et la loi. Elle vise également à faire du dialogue social l'un des facteurs décisifs de la compétitivité et de la croissance. En ce sens, les objectifs affichés se situent au-delà de l'expérience du gouvernement Jospin dont l'ambition restaient limitées – cohabitation oblige – à des mesures plutôt conjoncturelles comme les « emplois-jeunes » ou à la légalisation de vieilles revendications telles les « 35 heures » qui étaient avancées par la CFDT puis par la CGT dès 1977-78. Si l'expérience menée par François Hollande se distingue de celle conduite par Lionel Jospin, on ne peut pas non plus l'assimiler à l'expérience des années 1980 et ceci pour diverses raisons.

Une démocratie sociale limitée

En effet, le début des années 1980 donne lieu à des initiatives au départ très audacieuses. Se réclamant alors de la notion de « citoyenneté d'entreprise », les lois Auroux mettent en place des mesures qui ne vont pas sans rappeler les thèses que Bruno Trentin développe à propos de la démocratie au sein de la production et de l'intervention des salariés sur les conditions et l'organisation du travail voire sur les décisions de l'entreprise¹. C'est le cas de l'expression directe des travailleurs sur leurs lieux de travail, de l'élection de représentants syndicaux dans les conseils d'administration des entreprises publiques, des nouvelles formes de recours et

¹ Bruno Trentin, *La Cité du travail. Le fordisme et la gauche*, préface de Jacques Delors, introduction d'Alain Supiot, Paris, Fayard, Poids et mesures du monde, 2012.

d'intervention des Comités d'entreprise face aux nouvelles technologies, de l'obligation annuelle de négocier pour ne citer que quelques mesures parmi les plus significatives.

A l'évidence, l'ambition affichée par le gouvernement Mauroy du moins jusqu'en 1983-1984 n'est pas celle de François Hollande et ceci pour trois raisons essentielles :

a) Tout d'abord, la crise économique actuelle est beaucoup plus grave que celle qui prévalait en 1981 et ceci tant du point de vue du chômage que de l'endettement de l'Etat et de ses ressources et moyens ;

b) En second lieu, il existe aujourd'hui un contexte idéologique radicalement transformé quant aux valeurs traditionnelles qui étaient portées par la gauche dans les années 1970-80 : les références au monde ouvrier, à l'exploitation capitaliste, à la domination de classe, aux nationalisations économiques ou à la planification et à l'économie dirigée qui marquaient le discours de la gauche dans les années 1970-80, sont désormais passées sous silence au profit de réformes plus sociétales, comme l'envisageait déjà le rapport de *Terra Nova* à propos des nouvelles assises électorales et militantes du PS ;

c) Enfin, au début des années 1980, prévalait une alliance entre le PS et le PCF qui s'incarnait au plus haut niveau de l'Etat - dans le gouvernement Mauroy. Elle renvoyait à la profondeur historique et culturelle des deux grands partis de la gauche française et incarnait enfin une alliance de fait entre des classes moyennes influencées par le PS et un PCF alors considéré comme le porte-parole traditionnel du monde ouvrier et des catégories les plus défavorisées.

Dans le contexte contemporain de crise économique et de mise en cause des valeurs voire des assises historiques de la gauche, les buts poursuivis par le pouvoir actuel à l'égard de la démocratie sociale sont devenus très limités. Ils se réduisent à un domaine très particulier de la démocratie sociale, à savoir la négociation collective et la production d'accords. De ce point de vue, c'est dans le cadre des dix dernières années que le pouvoir actuel inscrit son action beaucoup plus que dans une référence aux expériences socialistes antérieures.

En effet, dès la campagne présidentielle de 2007, les trois principaux candidats - François Bayrou, Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy - s'affichent tous en faveur d'une affirmation et d'une autonomie accrue de la négociation collective. En fait, ces candidats reprenaient tout simplement la lettre et l'esprit de la loi de janvier 2007 qui autorise les partenaires sociaux à conclure des accords en vue de transformer de grandes lois sociales et à être transposées par le législateur dans le droit. L'influence de cette loi sur les principaux candidats lors de la campagne présidentielle concernée, s'explique par son importance historique. Dans un pays historiquement marqué par l'intervention de l'Etat sur la négociation collective, elle constitue une véritable « Révolution institutionnelle » car elle institue une autonomie accrue de la négociation face au législateur et donne lieu, de façon inédite, à un

nouvel « ordre social », un « ordre social négocié »² voire à une « action publique négociée »³.

Réforme du marché du travail et compétitivité, deux termes majeurs

Si l'on veut aller plus loin cependant, il ne faut pas s'en tenir à ce constat. En effet, il faut aussi observer que l'expérience actuelle de la gauche ne saurait être limitée aux seules évolutions juridiques et contractuelles qui sont apparues dans les dix dernières années. Elle présente des traits qui lui sont propres sur le terrain de l'emploi, de l'entreprise et de l'économie. Certes, l'exécutif a su adopter une démarche qui révèle un réel pragmatisme politique éloigné des démarches idéologiques qui avaient marqué certaines expériences socialistes antérieures. Mais dans le même temps, il ne procède pas de façon purement opportuniste ni selon une démarche erratique. Il définit une politique sociale et économique qui se veut dotée d'une véritable cohésion et que l'on pourrait ainsi résumer : « l'exigence essentielle est de lutter contre le chômage et dans ce cadre, de se donner un objectif et un modèle ». L'objectif, c'est une réforme du marché du travail qui s'appuie sur la compétitivité des entreprises afin de sauvegarder l'emploi. Le modèle, c'est l'Europe du Nord à tradition néo-corporatiste ou sociale-démocrate.

Sur ces divers points, il faut rappeler certains faits récents. Concernant la réforme du marché du travail, c'est dès septembre 2012 que François Hollande souligne l'urgence de celle-ci, allant même jusqu'à la qualifier de compromis historique comme seules l'avaient été auparavant deux grandes initiatives politiques et historiques : d'une part, la création de la sécurité sociale instituant à la Libération un système de redistribution et de solidarité entre les classes moyennes et les catégories les plus modestes ; et d'autre part, à la même période, le programme de nationalisations économiques qui s'inspirait du CNR (Conseil national de la Résistance) et qui donna lieu à l'instauration d'une économie mixte « privé-public ».

Si les mots ont un sens, il est évident que la réforme du marché du travail ne s'inscrit pas seulement dans une conjoncture à court terme. Elle repose sur le fameux accord interprofessionnel signé en janvier 2013 par le MEDEF, la CGPME, la CFDT et la CFTC et qui fut transposé dans le droit lors d'une session parlementaire tenue le 14 mai de la même année (en vertu de la loi de 2007). En effet, cet accord met en place un système de flexibilité des salaires et du temps de travail en vue de sauvegarder l'emploi dans les entreprises en difficulté. Débordant les seules questions immédiates de l'emploi et de l'urgence sociale, il s'inscrit dans un contexte plus général. Plus précisément, il institue un compromis liant « flexibilité », « sécurisation de l'emploi » et maintien de la « compétitivité économique » et

² Cf. *Les clés du social*, L'émergence d'un ordre social négocié, 16 avril 2014.

³ Guy Groux (sous la direction de), *L'action publique négociée. Approches à partir des « 35 heures »*. France-Europe, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques, 2001. Sur la redéfinition des liens entre « le politique » et les régulations sociales liées notamment à la notion de « contrat » et à la production d'accords collectifs, on peut aussi lire : Laurent Duclos, Guy Groux et Olivier Mériaux (sous la direction de), *Les nouvelles dimensions du politique : relations professionnelles et régulations sociales*, Paris, LGDJ (Librairie générale de droit et de jurisprudence), Lextenso, Droit et société, 2009.

conforte des initiatives importantes comme le rapport Gallois et ses préconisations ou l'annonce en janvier 2014, du « Pacte de responsabilité ».

Se dessine ainsi un ensemble d'initiatives, de textes et de mesures qui se définissent à divers niveaux -de l'exécutif à l'entreprise- et qui présentent une réelle cohérence rappelant du point de vue de leurs contenus et de leurs modalités l'existence de modèles sociaux et européens particuliers. En effet, en liant « compétitivité », « flexibilité » et « sécurisation de l'emploi », le pouvoir socialiste s'inspire notamment des pratiques de flexisécurité menées au Danemark⁴ ou des accords de compétitivité conclus depuis longtemps, dans les firmes allemandes⁵. En d'autres termes, le pouvoir socialiste s'inspire de modèles sociaux et politiques qui s'inscrivent dans la tradition sociale-démocrate et/ou néo-corporatiste et bien sûr, du côté de François Hollande, ce choix n'est nullement fortuit : il est intimement lié à son rapport à la pensée de Jacques Delors tant dans le domaine social et contractuel que dans le domaine européen et il s'agit là d'un rapport déjà ancien puisque datant du tournant des années 1980-1990⁶.

Mais dans quelle mesure, ce choix social-démocrate peut-il être aujourd'hui pleinement assumé ? En effet, les politiques sociales-démocrates telles qu'elles ont pu être conduites en Europe reposent sur deux éléments : (1) des réformes fondées sur la négociation collective, le compromis et des rapports très souvent consensuels ; (2) et surtout, elles reposent sur des liens étroits entre « le politique » et les syndicats⁷.

Une social-démocratie sans assises réelles

Dès lors, le pouvoir régi par François Hollande dispose-t-il des ressources nécessaires pour mener à « bon port », les réformes qu'il envisage, voire un projet social-démocrate fondé sur la négociation collective et le contrat qui, par définition, exigent des assises syndicales réellement puissantes ou influentes ?

⁴ Robert Boyer, *La flexicurité danoise. Quels enseignements pour la France ?*, Paris, Editions Rue d'Ulm, Presses de l'École normale supérieure, collection du CEPREMAP, 2006 ; Bernard Gazier, *Vers un nouveau modèle social*, Paris, Flammarion, 2005.

⁵ Jens Thoemmes, *La négociation du temps de travail. Une comparaison France-Allemagne*, Paris, LGDJ (Librairie générale de droit et de jurisprudence), Lextenso, Droit et société, 2010. Du même auteur, voir aussi : *Organizations and Working Time Standards. A Comparison of Negotiations in Europe*, New York, Abigdon, Routledge, Routledge Advances in Management and Business Studies, 2013.

⁶ Rappelons qu'au début des années 1990, François Hollande animait le « Club Témoin » qui se donnait pour objectif de diffuser et de populariser la pensée politique et sociale de Jacques Delors. Il se donnait aussi pour but de le soutenir lors de l'élection présidentielle de 1995. Le « Club Témoin » a réuni beaucoup de personnalités qui sont restées souvent proches de François Hollande comme Ségolène Royal, Jean-Jacques Augier, Jean-Pierre Jouyet, Pascal Lamy, Jean-Yves Le Drian, Jean-Pierre Mignard par exemple.

⁷ Au sein de la gauche française, la question des alliances dont on connaît l'importance, s'est toujours posée de façon prioritaire du point de vue des rapports entre partis politiques. Ce dont il est question ici et avant tout, c'est l'alliance ou les stratégies d'alliances entre les grands partis de gauche : le PS (ou la SFIO -Section française de l'Internationale ouvrière- d'hier), le PCF, les « radicaux ». Des années 1930 aux années 1970, le « Front populaire », le « Front Républicain » ou le « Programme commun de la Gauche » forment ainsi autant d'exemples éminents. Pour des raisons historiques ou politiques, les stratégies d'alliances des grands partis sociaux-démocrates de l'Europe du Nord ont très souvent concerné et ceci *en tout premier lieu*, les syndicats.

En fait, on peut en douter au regard de l'état des syndicats français et ce doute est d'autant plus fort lorsque l'on compare la France et certains pays d'Europe du Nord. Pour beaucoup d'observateurs, l'une des caractéristiques de la social-démocratie nord européenne est de s'appuyer sur des syndicats puissants en termes d'effectifs - le taux de syndicalisation étant par exemple de 70% voire plus dans les pays scandinaves. En France, ce même taux est de 8%, tous secteurs confondus.

Mais outre les effectifs syndicaux, trois facteurs d'ailleurs très liés entre eux, jouent un rôle essentiel : il s'agit de la division des syndicats et surtout, sur le terrain idéologique, de leurs rapports au capitalisme et des clivages qui les opposent et portent toujours sur des questions globales de société⁸.

On le sait, les grands modèles sociaux et politiques de l'Europe du Nord se sont historiquement définis par l'existence d'un système d'alliances voire d'intégration entre partis sociaux-démocrates ou partis réformateurs et syndicats. Dans les faits, ce système ne repose pas seulement sur des syndicats dotés d'effectifs puissants mais aussi sur des syndicats unifiés ou très peu divisés ce qui n'est pas le cas en France. En Allemagne, on compte une seule organisation syndicale au niveau national, le DGB ; avec sept centrales syndicales ayant vocation à être représentatives -la CGT, la CFDT, FO, la CGC, la CFTC, SUD et l'UNSA- la France est le pays qui compte le plus d'organisations nationales au niveau européen comme à celui des pays de l'OCDE. A l'évidence, cette division syndicale -très poussée- interdit la mise en place entre le PS et le syndicalisme de relations homogènes ou hégémoniques comme en RFA ou dans les pays scandinaves, par exemple. Autrement dit, on ne saurait comparer les liens qui existent aujourd'hui entre le PS et la CFDT aux liens qui concernent depuis toujours, le SPD et le DGB⁹.

Sur le plan de l'économie, les syndicats d'Europe du Nord ont depuis longtemps reconnu l'économie de marché et rejeté les systèmes plus ou moins dirigistes d'où leur opposition dans le passé, aux divers contextes de type soviétique. Certes, ils lient le marché à des normes de régulation et notamment de régulation contractuelle, d'où la notion « d'économie sociale de marché » qui fonde la démarche du DGB ou de la CES (Confédération européenne des syndicats). Mais dans le même temps, ils reconnaissent pleinement la légitimité du profit capitaliste ou celle de la compétitivité de l'entreprise, qui constituent à leurs yeux des sources de redistribution et de créations d'emplois. Il ne faut pas oublier, par exemple, que l'engagement des grands syndicats du Nord de l'Europe en faveur du Plan Marshall et des missions de productivité organisées dans les années 1950-1960 et accompagnées de longs séjours aux USA, correspond à une part importante de l'histoire de ces syndicats dans l'après-guerre (et de la reconstruction des économies capitalistes). En France, la plupart des grands syndicats insistent toujours aujourd'hui sur les rapports de domination et d'exploitation qui caractérisent l'entreprise et leurs positions restent souvent

⁸ En France, à cause de facteurs politiques ou culturels, beaucoup de dirigeants actuels du PS méconnaissent profondément l'univers du syndicalisme. Ce n'est pas (forcément) le cas de leurs homologues dans d'autres pays européens.

⁹ Et il en est de même de ceux qui liaient dans le passé Force ouvrière et la SFIO.

régies par la défiance à l'égard du profit ou plus simplement de l'employeur. D'où des logiques d'action collective qui se posent en termes de rapports de force voire de conflits, et par rapport auxquelles le compromis négocié fait souvent figure de compromission.

Enfin, l'institution de réformes basées sur la négociation professionnelle et l'accord collectif, voire sur un certain « échange politique » pour reprendre Pizzorno, ne sauraient uniquement reposer sur des critères quantitatifs relatifs aux effectifs ou au degré d'unité (ou de division) syndicale¹⁰. Joue aussi, l'existence (ou non) de clivages idéologiques et politiques qui opposent les syndicats et renvoient à divers niveaux, à des conceptions globales de la société et à des projets de société plus ou moins affirmés. Dans les grands systèmes sociaux et politiques d'Europe du Nord, même lorsqu'il existe un certain pluralisme syndical -un pluralisme souvent limité à deux organisations au plus- il n'existe quasiment pas de clivages politiques et profonds entre ces organisations.

En France, les clivages idéologiques ont certes beaucoup évolué notamment depuis la chute du mur de Berlin. Le clivage central n'est plus dicté par le couple « réforme et/ou révolution » ou par les conceptions de luttes de classes qui ont longtemps marqué le monde syndical. Reste que se maintiennent des divergences qui touchent à des questions importantes comme :

- a) Le rapport des syndicats à la loi ou au contrat,
- b) L'adhésion à l'économie de marché ou la référence à la suprématie de l'État,
- c) La défense prioritaire des statuts et celle des exclus,
- d) l'idée d'une croissance fondée sur le pouvoir d'achat, la consommation et des politiques redistributives traditionnelles ou l'acceptation de l'idée de « coût du travail » comme élément jouant sur l'emploi et sur le chômage.

Face à une social-démocratie impossible, le libéralisme social ?

On l'aura compris ces clivages ne sont pas anodins. Ils concernent des questions de société et de gouvernance sociale et renvoient à des thèmes aussi essentiels que le rapport de l'Etat à la société civile, les rapports entre la démocratie représentative et la démocratie sociale, le rôle de l'économie de marché dans les régulations sociales ou la conception des rapports sociaux dans l'entreprise. En d'autres termes, il s'agit de clivages souvent irréconciliables, sauf si on les considère avec un certain angélisme.

Par-delà l'état des syndicats ou par-delà les difficultés du PS face aux réformes du marché du travail et de l'emploi, ces clivages rendent compte aussi de la *quasi-impossibilité* d'instituer aujourd'hui en France, un système de type social-démocrate et/ou néo-corporatiste pouvant reproduire certains traits des systèmes sociaux et politiques nord-européens.

¹⁰ En effet pour Alessandro Pizzorno, « l'échange politique » qui constitue l'une des assises des divers compromis sociaux qui marquent les rapports entre « employeurs et syndicats », impliquait que ces derniers puissent reposer sur des effectifs et des critères d'unité satisfaisants et efficaces. Cf. entre autres, Alessandro Pizzorno, « Political Exchange and Collective Identity » in : Colin Crouch, Alessandro Pizzorno, eds, *The Resurgence of Class Conflict in Western Europe since 1968*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 1978.

Est-ce ce qui explique que pour certains, l'expérience actuelle du pouvoir serait déjà en rupture avec les orientations les plus classiques de la social-démocratie ? C'est ce que pense entre autres, Gérard Grunberg lorsqu'il écrit suite à l'annonce du « Pacte de responsabilité » : « En 2013, avec les accords sur le marché du travail et la formation professionnelle, on était encore dans le compromis social-démocrate, c'est-à-dire dans une négociation entre les forces du travail et celles du capital. Le 31 décembre, on est passé à autre chose : dans ce qu'a dit Hollande, le gouvernement n'est plus là pour veiller au compromis entre des forces ayant des intérêts divergents, il noue lui-même un pacte avec l'une de ses forces, en l'occurrence le patronat »¹¹.

*

En résumé, le projet social-démocrate de transformation des rapports sociaux dans l'entreprise porté depuis longtemps par François Hollande semble déjà compromis. Certes, on l'a dit, divers facteurs expliquent cet état de fait notamment la gravité de la crise économique actuelle. Reste que l'état du syndicalisme français explique de façon plus immédiate les caractéristiques d'un système social qui ne saurait - sauf sur un mode marginal - nullement répondre aux critères historiques et usuels de la social-démocratie et des rapports qu'elle implique entre le monde syndical et le « politique ». C'est peut-être d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles, à l'exception des années « Auroux » (1981 et 1983), la gauche au pouvoir, de Fabius à Jospin, a souvent initié des politiques et des réformes sociales sans jamais se concerter vraiment avec les syndicats ; ce que ces derniers, de la CGT à la CFDT, lui ont d'ailleurs souvent et beaucoup reproché.

¹¹ Gérard Grunberg, entretien, 2014, in : Thomas Wieder, « François Hollande, la synthèse sociale-libérale », *Le Monde*, 8 janvier 2014. A noter qu'en fait, François Hollande n'innove guère, en l'occurrence. Là encore, il s'inscrit dans un processus qui a marqué la période des dix (voire des vingt) dernières années. Comme nous l'avons analysé ailleurs, ces années marquent une redéfinition des alliances du pouvoir politique sur la scène des partenaires sociaux. Le compromis qui s'était édifié entre l'État et les syndicats à la Libération sous l'égide du CNR et qui a marqué la période qui court de l'après-guerre aux années 1990, est remis en cause par l'évolution des rapports sociaux et du capitalisme. Dans un contexte où la mondialisation, le chômage, la crise économique et le recul du syndicalisme accompagnent l'essor de la négociation d'entreprise comme lieu de régulation sociale de plus en plus central, les rapports de l'État avec les partenaires sociaux se sont transformés. Entre ce dernier et le patronat, un « système d'alliance » s'est défini au détriment des liens anciens qui concernaient le pouvoir politique et les syndicats. Voir Guy Groux, "France: the State, Trade Unions and Collective Bargaining: Reform or Impasse?", in Craig Phelan (ed.), *Trade Unionism since 1945: towards a Global History*, Vol. 1, *Western Europe, Eastern Europe, Africa and the Middle East*, Oxford, Rome, Berlin, Peter Lang Editions, 2009, pp. 37-63.